



FONDS MALGACHE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
tahiry **Famatsiam-bola Malagasy** ho **Fampiofanana** ny **mPiasa**
(FMFP)

TRAME D'APPEL A PROJETS
POUR LE SECTEUR 6 (MULTISECTORIEL)
DIMENSION SECTORIELLE

Date : 30/10/2019

Rédacteur : Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP)

CSP MULTISECTORIEL

SOMMAIRE

2 – Présentation du Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP)	3
3 – Contexte de l’appel à projets	4
3.1. Les sous-secteur financier	4
3.2. Le sous-secteur du transport.....	4
3.3. Le sous-secteur de l’Education, du sport et de la culture	5
3.4. Les autres professions et métiers.....	5
3.5. Orientations stratégiques.....	6
3.6. Objectifs de l’appel à projets.....	6
3.7. Qualifications à développer.....	7
3.8. Type de formation	7
4 – Description de la réponse attendue	7
5 – Contenu de la proposition de projet	8
5.1. Caractéristiques du projet et du porteur de projet.....	8
5.2. Contexte socioéconomique.....	8
5.3. Enjeux	8
5.4. Objectifs et contenu de la formation	9
5.5. Modalités de la formation	9
5.6. Indicateurs de résultats.....	10
5.7. Conditions financières.....	10
5.8. Conditions générales	10
6 – Procédure de l’appel à projets	11
6.1. Conditions d’envoi des offres et date limite de réception.....	11
6.2. Sélection du porteur de projet.....	11
7 – Contractualisation	13
Annexe 1 : Fiche d’identification de la demande d’un projet inter-entreprises sectoriel (format Excel disponible).....	14
Annexe 2 : Formulaire de demande de financement d’un projet inter-entreprises sectoriel (format Excel disponible)	15
Annexe 3 : Liste des annexes.....	16

1 – Objet de l'appel à projets

Le présent appel à projets vise à confier à une organisation professionnelle ou un groupement d'entreprises la conception et la mise en œuvre d'actions de formation(s)

- Au profit des entreprises du secteur 6 ou multisectoriel
 - En vue de développer les compétences et qualifications des salariés du secteur ;
 - En vue de qualifier les personnes en recherche d'emploi dans le secteur ;
- Et de manière globale, l'appel permettra de :
 - Répondre aux objectifs inscrits dans les orientations stratégiques sectorielles
 - Développer la culture de la formation professionnelle auprès des entreprises

Le financement de ces projets relève des cotisations des entreprises associées (droit de tirage avec un maximum de 70% de la cotisation) avec un fonds additionnel abondé par l'AFD d'un montant total de 738 000 000 MGA à répartir entre les projets.

Les 04 sous-secteurs qui composent le multisectoriel avec les fonds additionnels alloués sont :

- Services financiers (Finances, banques, assurances, et mobile banking) : 164 000 000 MGA
- Education (enseignement et formation), Sport et culture, Santé (Centre de santé, hôpitaux, laboratoire, etc.) : 164 000 000 MGA
- Transport (personnes, de marchandise, terrestre, maritime, ferroviaire, aérien et activités connexes, concessionnaires automobiles) : 164 000 000 MGA
- Autres (Professions libérales, commerce et distribution, etc.) : 246 000 000 MGA

Par ailleurs, les entreprises associées dans le même secteur peuvent présenter un projet utilisant uniquement leurs droits de tirage sur la base de leurs besoins.

2 – Présentation du Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP)

Le FMFP est une association reconnue d'utilité publique et habilitée à collecter la cotisation pour la formation professionnelle des salariés des entreprises en application de la loi N°2017-025 du 30 janvier 2018 portant Création d'une contribution financière des entreprises au développement de la Formation Professionnelle Continue et d'un fonds de gestion de cette contribution, le décret N°2018-1509 du 13 novembre 2018 portant application de la loi 2017-025, et l'arrêté interministériel N° 911/2019 du 15 janvier 2019 fixant la date de début de la collecte de la contribution des entreprises au développement de la FPC à Madagascar.

Le FMFP assure une mission générale de développement de la formation professionnelle visant à :

- Aider les entreprises malgaches à faire face aux mutations économiques, technologiques, organisationnelles grâce au renforcement des compétences et qualifications de leurs salariés ;
- Favoriser l'insertion professionnelle durable des personnes en recherche d'emploi en les formant pour occuper les emplois à pourvoir dans les entreprises ;
- Accroître les compétences professionnelles des micros, petits entrepreneurs et des employés en situation d'emploi précaire.

-Les types de formation financés par le FMFP sont :

- FPC – formation professionnelle continue
- FPE – Formation Pré-Emploi
- Equité – Formation de type équité

Dans ce cadre le FMFP intervient soit :

- Sur des projets individuels d'entreprises ;
- Sur des projets interentreprises faisant suite à des appels à projets sectoriels ou intersectoriels ;
- Sur des projets mettant en œuvre une formation de type équité ;
- De sa propre initiative sur la base de besoins communs identifiés à toutes les entreprises dans le cadre de projets d'intérêt national prioritaire (INP). Dans ce cas, le FMFP lance des appels à propositions à destination des prestataires susceptibles de répondre à sa commande.

Le présent appel à propositions concerne les projets interentreprises sectoriels portés par des organisations ou groupements d'entreprises agissant au nom du secteur. Il est lancé par le Comité Sectoriel Paritaire Multisectoriel qui conduit la stratégie de développement de la formation du secteur, définit les priorités et en assure la mise en œuvre au travers notamment de ses appels à projets annuels.

3 – Contexte de l'appel à projets

Selon la Banque Mondiale le secteur tertiaire qui constitue principalement ce secteur contribue à presque 60% de PIB et emploie 16.4% de la population active avec une croissance annuelle de 4,8%.

Du fait que la plupart des secteurs sont dans les services, le niveau de compétences des salariés du secteur joue afin de répondre à la qualité exigée par le marché. Aussi, le renforcement de capacité via la formation est-il incontournable pour atteindre cet objectif.

3.1. Les sous-secteur financier

Le secteur financier de Madagascar, encore peu développé et peu diversifié, compte 11 banques, 3 établissements financiers, 25 institutions de microfinance. Le défi de pouvoir accélérer la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'inclusion financière à Madagascar (SNIM) 2018-2022, mise au point début 2018, met l'accent sur trois axes stratégiques : l'éducation financière et la protection des consommateurs, l'accès à, et l'utilisation des, services financiers, et le renforcement des politiques, du cadre légal, réglementaire et institutionnel.

Le secteur assurance, qui représente encore moins de 1% du PIB, est parmi le sous-secteur qui mérite un coup de pouce pour apporter davantage une valeur ajoutée à l'économie parce que les services banques et assurances créent environ 1 298 nouveaux salariés déclarés à la CNAPS (nombre cumulé de janvier à mars 2019). Un tel rythme de création d'emplois justifie les besoins à former et à développer les compétences professionnelles des salariés au sein des entreprises.

3.2. Le sous-secteur du transport

Le secteur transport comprenant les transports de personnes et de marchandises aérien, terrestre, maritime et ferroviaire est marqué ces derniers temps par la reconstruction des infrastructures (nouvelles gares routières nationales et régionales, l'extension du port de Toamasina, le projet de relance du

transport ferroviaire, l'extension de l'aéroport international d'Ivato, la rénovation de l'aéroport international de Nosy-Be, entretien de certains aérodromes secondaires, le dragage du canal des pangalanes etc...).

Le manque de compétences clés spécifiques renforce les difficultés des acteurs et entreprises du secteur à répondre positivement aux exigences du marché à travers des services de qualité l'amélioration de la productivité.

3.3. Le sous-secteur de l'Education, du sport et de la culture

Le secteur Education (enseignement et formation) dans la mise en œuvre du plan sectoriel de l'éducation 2018-2022 ainsi que les plans y découlant (PNEFP et PSES) nécessitent un renforcement de capacité de tous les acteurs concernés. On mentionnera particulièrement aussi la Stratégie Nationale de l'Enseignement Supérieur (SNES) qui promeut l'employabilité des jeunes sortants des établissements supérieurs et l'adaptabilité des compétences de ces derniers par rapport aux attentes du marché du travail.

Pour le secteur santé, selon l'UNICEF, Madagascar est parmi les pays nécessitant le plus d'efforts en termes de couverture de santé afin d'améliorer le système de santé regroupant « toutes les organisations, personnes, ressources et actions dans l'intention première est de promouvoir, restaurer ou maintenir la santé ». Les ressources humaines constituent ainsi un pilier déterminant majeur de la performance du système de santé car il influe à la fois sur l'effectivité de l'offre de service et sur la qualité des soins de santé. L'insuffisance quantitative et qualitative en professionnels de santé par rapport aux besoins du secteur santé ; ainsi que la faiblesse de la gestion des ressources humaines nécessite le renforcement des capacités des acteurs à tous les niveaux du système de santé.

3.4. Les autres professions et métiers

Enfin, les autres métiers ou professions qui ne relèvent pas des 3 premiers sous-secteurs sont regroupés dans ce dernier panier. On va citer les professions libérales, le commerce et distribution qui emploie un nombre très important de personnes et qui composent pas moins de la moitié des PME formels, et enfin les autres domaines d'activités très peu représenté mais qui concourent à l'économie nationale.

Les professions libérales réglementées, régies par un Ordre et nécessitant un diplôme pour avoir le droit d'exercer (avocat, architecte, expert-comptable, notaire...) et professions libérales non réglementées (consultance, coaching, notaires, géomètre...) sont des acteurs économiques majeurs et dont les professions en perpétuelle mutation nécessitent des remises à niveau permanentes.

Le secteur commerce et distribution omniprésent sur le territoire nécessite également des formations face aux enjeux de la mondialisation et de l'ouverture des marchés. Réduits à des dimensions micro

L'accompagnement des entreprises pour faire face aux défis et contribuer pleinement au développement du pays reste important. Du fait de l'envergure des sous-secteurs, le CSP a privilégié l'ouverture en autorisant les entreprises à se regrouper et présenter des besoins communs non spécifiés dans les priorités du secteur.

Une enveloppe de 738 000 000 MGA de fonds additionnels aux cotisations sera répartie sur les projets sélectionnés à l'issue de l'appel suivant les montants alloués à chaque sous-secteur et les conditionnalités y afférentes.

3.5. Orientations stratégiques

Le secteur 6 est l'un des plus importants parmi ceux financés par le FMFP de par sa taille et le nombre d'entreprises qui y sont regroupées. Il représente à peu près toutes les entreprises qui ne sont pas inscrites dans les 05 secteurs prioritaires tirés de la politique générale de l'Etat, mais qui contribuent de manière significative à la vie socio-économique du pays. Le secteur est composé de 04 sous-secteurs.

Pour l'année 2019, les orientations prioritaires dans le cadre de développement des compétences dans le secteur 6 restent très ouverte du fait de la dimension et du poids de celui-ci sauf pour certains points précis émis par le CSP.

Ces points sont :

- En termes de métiers en déficits de qualifications du secteur ou du territoire à combler en priorité
 - Services financiers : : les métiers en tension dans les banques et assurances comme le gestionnaire client, l'analyste de crédit et financier, le chargé de mobile banking
 - Transport : la professionnalisation des métiers et fonctions dans les domaines du transport aérien, terrestre, maritime, fluviale et ferroviaire, les fonctions de logistique ; Il y-a lieu de toucher aussi les métiers dans les concessionnaires automobiles ;
 - Education, enseignement, formation, Sport, santé et culture : la formation des enseignants notamment par rapport à l'approche par compétence, les métiers de l'audiovisuel, le personnel médical des établissements de santé ;
 - Autres : les petites structures de commerce et de distribution et les professions libérales relevant des services ou de production des biens intervenant sur le marché national ;
- Les qualifications des salariés du secteur ou du territoire à développer en priorité en vue de sécuriser leur situation professionnelle
 - Services financiers (les gaps de compétences dans les métiers de la banque et des assurances
 - Transport : civisme (transversal), aptitude professionnelle, formation des formateurs, sécurité, premier secours,
- Les mesures prioritaires à prendre pour améliorer la situation du marché du travail et développer notamment les emplois en devenir
 - Education, enseignement, formation, Sport, santé et culture : les métiers du cinéma, (formation des acteurs et techniciens), les fonctions des médias, les ingénieurs de formation, la spécialisation dans le domaine de la santé ;
 - Services financiers : développer les métiers en émergence dans tout ce qui est liée à l'économie numérique

Il est important de noter que pour le secteur 6, les priorités citées sont avant tout des pistes de réflexion à approfondir pour les groupes d'entreprises qui vont soumettre en commun.

3.6. Objectifs de l'appel à projets

- i. Objectif général – Contribuer à la création d'une forte valeur ajoutée à Madagascar grâce à des entreprises dans les différents secteurs concernés plus compétitives à travers le renforcement de leurs capitaux humains
- ii. Objectifs spécifiques

- Financer la mise en œuvre des projets de formations en réponse aux besoins prioritaires spécifiés dans les orientations stratégiques de chacun des sous-secteurs
- Contribuer à la professionnalisation des employés dans des entreprises et à la qualification des personnes en recherche d'emploi suivant des besoins communs à plusieurs entreprises du secteur

3.7. Qualifications à développer

- Pour le sous-secteur du Transport : conduite des engins et réglementations liées au transport maritime, routier, fluviale et aérien, organisation et management, langue écrite et parlé, ... les contenus relatifs à la sécurité routière
- Pour le sous-secteur des services financiers : les formations sont axées sur les opérations de banque comprenant la réception de fonds du public, les opérations de crédit, ainsi que les services bancaires de paiement. Sur les assurances, on retrouve le conseil commercial, les compétences en gestion de clientèle, le télé conseil ;
- Pour le sous-secteur Education, Sport, Santé et Culture : les contenus relèveront de l'ingénierie pédagogique et de formation, la production audiovisuelle et l'encadrement des jeunes et formation technique (coachs).
- Pour le sous-secteur « Autres professions » : les contenus de formation restent ouverts

En termes de type de formation, il est conseillé de proposer des parcours en alternance ou en formation continue, avec des possibilités de tenir des apprentissages à distance, de courtes ou longues durée (de plusieurs jours à 12 mois). L'essentiel des formations à financer portera sur les domaines techniques des métiers qui feront monter en compétence les salariés et améliorera la productivité des entreprises.

Le secteur privilégie aussi les formations certifiantes et délivrée par des organismes reconnus par la profession.

3.8. Type de formation

Sont encouragés les formations de courte durée et qualifiantes, se référant à la réalité du métier que ce soit dans des centres ou conduit dans l'environnement professionnel de travail.

4 – Description de la réponse attendue

- Le projet pourra être porté par un groupe d'entreprises représenté par l'une d'elles, ou un groupement professionnel qui représentera des entreprises du secteur ;
- Le nombre d'entreprises associées dans le projet devra être au nombre de trois (03) minimum
- Le projet devra être conduit sur une période maximum d'une année, à compter de la date de contractualisation entre le FMFP et le porteur de projet, si ce délai est dépassé, il y a lieu de mettre en place un avenant de prolongation ;
- Le projet cible les salariés qui occupent déjà un poste dans des entreprises des sous-secteurs évoqués ainsi que des personnes qui vont faire l'objet d'une embauche au niveau de ces

- entreprises ;
- Le projet cible aussi des opérateurs moyens des sous-secteurs qui tiennent des établissements de niveau modeste (TPE-PME)
- Le budget du projet devra être calculé sur la base des cotisations des partenaires associés et des fonds additionnels suivant l'effet levier décrit plus bas dans la rubrique « conditions financières ».

5 – Contenu de la proposition de projet

Le porteur de projet remplit les fiches de projet proposées par le FMPP en Annexe 1, 2 et 3.

Le porteur de projet pourrait éventuellement solliciter les services d'accompagnement du FMFP dans toute la démarche de formulation du dossier d'appel à projet selon les procédures du Fonds.

Néanmoins cela ne peut garantir l'allocation systématique du financement pour le projet, le porteur reste entièrement responsable du contenu et de sa validation avant son envoi.

La réponse du porteur de projet doit impérativement inclure les points suivants :

5.1. Caractéristiques du projet et du porteur de projet

- La référence à l'appel à projets ;
- L'intitulé du projet ;
- Le secteur d'activité concerné ;
- La durée du projet ;
- L'identité et les coordonnées du porteur de projet et de la personne en charge du projet ;
- L'identification des entreprises ou organisations partenaires du projet.
- L'identification des prestataires de formation (interne ou externe)

5.2. Contexte socioéconomique

Le porteur de projet décrira ici le contexte de mise en œuvre de son projet de formation en référence à ses besoins mais aussi du cadre global du secteur, ainsi que les enjeux socio-économiques pour le pays décrits plus haut.

Le porteur devra considérer dans l'élaboration du contexte :

- Les grandes évolutions/mutations en cours dans le secteur et/ou dans les entreprises concernées ;
- Les grands besoins de qualification au niveau du secteur
- Et démontrer la justification des besoins en qualification des entreprises associées dans le projet compte tenu de ceux du secteur.

5.3. Enjeux

Le porteur décrira ici le contexte de mise en œuvre de son projet de formation en référence à ses besoins mais aussi du cadre global de l'appel à projets (enjeux sectoriels), ainsi que les enjeux socio-économiques pour le pays dont :

- Proposer un dispositif et un contenu de formation adaptés et de qualité, pour répondre aux besoins recensés dans le secteur 6 ;
- Apporter une solution, en termes d'accroissement des compétences, aux évolutions du marché

- du travail de ce secteur ;
- Réduire les inégalités d'accès à la formation et à la qualification ;
- Accroître la capacité des employés des entreprises du secteur ;
- Permettre à tous les futurs formés d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice de leur métier et à leur évolution professionnelle.

Dans le remplissage du formulaire et de ses annexes, des directives et explications sont mentionnées dans le cahier des charges du projet de formation en annexe du formulaire de demande de financement.

5.4. Objectifs et contenu de la formation

- Identification des besoins communs de compétences et de formation des entreprises et organisations concernées. Des besoins qui peuvent être en lien avec le développement des compétences sur les métiers de base dans le secteur 6 et en réponse aux besoins d'emploi et/ou qualification du secteur
- Intitulé et courte description de l'action de formation proposée (ne dépassant pas 300 mots) ;
- Nombre et catégories de bénéficiaires concernés
 - Les catégories de salariés concernés dans les entreprises et les niveaux de qualifications visés ;
 - Les jeunes/adultes concernés et l'identification des types d'emploi auxquels la formation doit mener ;
 - Les entrepreneurs/employés en situation d'emplois précaires et le type de professionnalisation induit par les actions de formation.

Afin d'aider le promoteur à remplir cette partie, prière de se référer au cadrage sur les besoins sectoriels décrit plus haut avec des pistes et propositions de contenus.

5.5. Modalités de la formation

Les modalités de mise en œuvre, de suivi et de l'évaluation du projet de formation seront présentées comme suit :

- Type de formation (en situation de travail, interne, externe, en alternance)
 - En cas de formation en situation de travail ou interne : moyens humains (qualification/expérience des formateurs), moyens matériels, programme et modalités d'organisation de la formation¹, modalités de suivi et d'évaluation² et production du cahier des charges de la formation interne
 - En cas de formation externe : identification du prestataire avec une justification de son expérience et de son expertise, moyens matériels, programme et modalités d'organisation de la formation, modalités d'évaluation et de suivi ;
 - En cas de formation en alternance : moyens humains (qualification/expérience des formateurs), moyens matériels, programme et modalités d'organisation de la formation³, modalités de suivi et d'évaluation⁴ et production du cahier des charges de la formation en alternance

¹ Voir annexe 5 sur le cahier des charges du projet de formation, partie « programme de formation »

² Voir annexe 5 sur le cahier des charges du projet de formation, partie « modalités de suivi et évaluation »

³ Voir annexe 5 sur le cahier des charges du projet de formation, partie « programme de formation »

⁴ Voir annexe 5 sur le cahier des charges du projet de formation, partie « modalités de suivi et évaluation »

- Durée de la formation (éventuellement nombre et durée des modules) et dates de la formation.

5.6. Indicateurs de résultats

- Au niveau des bénéficiaires en termes de compétences développées / de qualifications acquises / d'insertion dans l'emploi (le nombre de bénéficiaires de la formation devra être spécifié dans chaque entreprise suivant les règles de financement édictés pour cet appel à projets)
- Au niveau des entreprises en termes d'effets sur l'activité, la production, l'organisation du travail ;
- Au niveau du secteur en termes de développement économique, de diffusion et transfert de la formation ;

5.7. Conditions financières

- Le projet sera financé par les cotisations des entreprises associées et abondé par des fonds additionnels de l'Agence française de Développement
- Une entreprise peut bénéficier une fois de fonds additionnels pour le financement de son projet
- Un effet de levier est appliqué selon les règles ci-dessous :
 - Une structure < 10 salariés (effet levier = 100 fois la contribution de l'entreprise)
 - Une structure 10-50 salariés (effet levier = 20 fois la contribution de l'entreprise)
 - Une structure 51-100 salariés (effet levier = 10 fois la contribution de l'entreprise)
 - Une structure de plus de 100 salariés (effet levier = 7 fois la contribution de l'entreprise)
 - S'il y a association des structures de différentes tailles, on considèrera la taille de la plus grande entreprise pour l'effet levier
- Le calcul du montant à attribuer se fera sur la base de :
 - De l'effet levier (taille de l'entreprise)
 - Du nombre de partenaires associés
 - De la cotisation FMFP consentie par les entreprises
 - Des critères de qualité et de correspondance avec les orientations stratégiques du secteur. Il faut obtenir au moins 80% des points technique, stratégique et social pour prétendre au montant maximum de l'effet levier
- Il est consenti un montant maximum de 25 000 000 MGA de fonds additionnels par projet
- Détail des coûts
 - Coût de la prestation intellectuelle : coût du prestataire en cas de formation externe, détail des coûts en cas de formation interne
 - Coûts pédagogiques directs : les intrants nécessaires, les locaux, la location des matériels et équipements, etc.
 - Coûts liés aux bénéficiaires : transport et accommodations ne dépassant pas le 1/3 du budget total éligible au financement ;

Le cofinancement (apport en nature ou une contribution en numéraire) est fortement encouragé. Dans ce cas, le porteur apportera les détails de ses contributions et/ou celles d'autres partenaires dans la réalisation du projet de formation.

5.8. Conditions générales

- Un projet interentreprises sectoriel comprendra au minimum 03 entreprises cotisantes au FMFP issues d'un même secteur, et engageant une partie ou l'ensemble de leur droit de tirage

- Les partenaires s’associent pour présenter un projet reflétant leurs besoins communs en formation
- Le projet cible des projets de Formation Professionnelle Continue ou de type Pré-Emploi
- Un groupement professionnel peut soumettre plusieurs fois dans la mesure où les formations ne bénéficient pas aux mêmes entreprises
- Les entreprises associées dans le même secteur peuvent présenter un projet utilisant uniquement leurs droits de tirage sur la base de leurs besoins.

6 – Procédure de l’appel à projets

6.1. Conditions d’envoi des offres et date limite de réception

Les offres doivent être adressées : à monsieur le Directeur Général du FMFP, au plus tard le **24 janvier 2020**.

Les dossiers électroniques peuvent être envoyés par e-mail à : ap2@fmfp.mg avec la mention en objet « **soumission définitive AP 2** » et les dossiers physiques (avec une version électronique sous CD ou clé USB) peuvent être envoyés (déposés) à l’adresse suivante durant les heures de bureau (08 heures à 17 heures) :

Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP),
Tour Zital, 4^{ème} étage, Route des hydrocarbures Ankorondrano,
Antananarivo 101.

Pour les promoteurs des régions n’ayant pas accès au courrier électronique, le cachet de la poste fera foi pour les dossiers envoyés physiquement.

Toute offre doit être datée et signée par le représentant qualifié de l’entreprise/l’organisme.

6.2. Sélection du porteur de projet

Tout dossier parvenu hors délai et/ou ne respectant pas le formalisme de réponse ne sera pas étudié.

Etapes et calendrier de sélection (à titre indicatif)

Période/échéance	Etape
14/12/2019	Lancement de l’appel à projets : le présent document et ses annexes sont accessibles sur l'espace dédié aux appels à projets sur le site du Fonds
24/01/2020	Date limite de réception des propositions
26/01/2020	Analyse de recevabilité
31/01/2020	Instruction des réponses recevables
14/02/2020	Tenue des Comités de sélection (CSP)

21/02/2020	Notification de la décision /Conventionnement ou contractualisation
Début 03/2020	Démarrage du projet
A déterminer	Fin du projet (dans un délai de un an après contractualisation)

Les critères de sélection

Les propositions seront examinées au regard des critères suivants, communs à l'ensemble des projets du Fonds :

Critères
Critères d'éligibilité
Critères liés à l'objectif stratégique du projet
Critères liés à la dynamique partenariale
Critères liés à la dimension sociale
Qualité de la prestation de formation
Critères liés à la faisabilité budgétaire

Point Important : Le projet sera sélectionné avant tout à partir des critères relatifs à la qualité et à la correspondance avec les orientations stratégiques du secteur. Les aspects financiers complètent les critères stratégiques, techniques et sociaux qui forment la qualité du projet.

Les critères spécifiques au secteur

Les aspects spécifiques au secteur seront considérés lors de l'analyse de dossier de chaque porteur.

- L'aspect genre : avec une représentativité d'au moins 40% de femmes parmi les cibles
- Le potentiel en termes de création d'emplois pour les jeunes

La sélection

La sélection du ou des projets sera réalisée par le Comité Sectoriel Paritaire du secteur.

Réponse à la soumission

Le Fonds,

- Se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues ;
- S'engage à garder confidentielles les offres reçues ;
- N'est engagé qu'après notification écrite adressée au porteur de projet et acceptation formelle des conditions proposées (contractualisation entre le porteur et le FMFP).

Le Fonds se réserve le droit de demander des précisions complémentaires en tant que de besoin.

Les candidatures non retenues qui souhaiteraient formuler une demande d'éclaircissement sur les motivations du rejet de leurs dossiers, adresseront au Comité Sectoriel Paritaire compétent un courrier motivé, accompagné éventuellement d'éléments nouveaux ou complémentaires et d'une nouvelle formulation de leur réponse.

7 – Contractualisation

Après acceptation du projet, une convention sera signée entre le porteur de projet et le FMFP. Le paiement du financement se fera en deux ou trois tranches selon la durée du projet.

Cette convention reprendra les éléments de la proposition / du cahier des charges de la(des) formation(s) (annexe 5 du formulaire de projet) et précisera les modalités de respect des exigences qualité ainsi que celles de règlement des factures.

En cas de difficulté de compréhension du présent document, vous pouvez contacter le Département Formation-Insertion (DFI) à l'adresse électronique suivante : projetsdeformation@fmpf.mg , Tél. +261 22 538 86.

Annexe 1 : [Fiche d'identification de la demande d'un projet inter-entreprises sectoriel \(format Excel disponible\)](#)

Annexe 2 : [Formulaire de demande de financement d'un projet inter-entreprises sectoriel \(format Excel disponible\)](#)

Annexe 3 : Liste des annexes

1	Plaquette de présentation de chaque entreprise partenaire (canevas disponible)
2	Lettre de mandatement du promoteur par chaque entreprise partenaire (canevas disponible)
3	Lettre de mandat de l'organisme porteur à la personne habilitée (si différent du dirigeant) et copie CIN
4	Avis de débit du paiement de la cotisation par le FMFP fourni par chacune des entreprises/récepissé de versement
5	Cahier des charges de la formation validé par les entreprises partenaires (canevas disponible)
6	Lettre de demande de financement (canevas disponible)
7	Lettre d'engagement d'embauche pour la formation pré emploi (si applicable)
8	Une déclaration d'intégrité signée par le porteur de projet (canevas disponible)

Les canevas électroniques des annexes 1, 2, 3, 5, 6, 7 et 8 sont disponibles pour les promoteurs.